

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 30 Avril 2013 à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Lundi 22 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, LAUDATO, SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme PERES	à	Mme TOMI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme JOLY, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 30 Avril 2013

Délibération N°2013 / 125

Prolongation de l'accueil de l'abri de nuit pour la période hivernale 2012/2013.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

A la suite de la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui s'est déroulée les 10 et 11 décembre 2012, le gouvernement a pris un certain nombre de décisions en matière de logement et d'hébergement d'urgence. Dans ce cadre, la préfecture de la Corse-du-Sud, en liaison avec les collectivités et les associations, a retenu, entre autres, dans son projet territorial de sortie de l'hiver, le maintien de l'abri de nuit jusqu'à la mi-juin.

La Ville d'Ajaccio, comme de Conseil Général, est appelée à contribuer financièrement à la prolongation de l'abri de nuit à hauteur de 5 000 €.

Il faut rappeler que cet accueil des sans abri, qui est mis en place à chaque saison hivernale depuis 2004, laissera la place au Centre d'Hébergement d'Urgence en cours de finition sur un terrain acquis et mis à la disposition d'ERILIA par la Ville. Le centre doit ouvrir en octobre prochain.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser le versement la somme de 5 000 € au Collectif Inter-associatif de Lutte contre l'Exclusion (CLE) représentant la contribution de la Ville d'Ajaccio à la prolongation de l'abri de nuit jusqu'à la mi-juin 2013.
- De préciser que les crédits sont inscrits au compte 65 du Budget Primitif 2013.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Christine SUSINI, conseillère municipale
et après en avoir délibéré**

Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et libertés des Communes,
Vu la Loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses aux collectivités locales,
Vu le budget complémentaire de l'abri de nuit du 01-04 au 20-06-2013, joint en annexe,
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 26 avril 2013.

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- le versement de la somme de 5 000 € au Collectif Inter-associatif de Lutte contre l'Exclusion (CLE), représentant la contribution de la Ville d'Ajaccio à la prolongation de l'abri de nuit jusqu'à la mi-juin 2013.

PRECISE

- que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2013, compte 65.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130430-2013_125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013


LE MAIRE
Dr Simon RENUCCI
